



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION DE RENCONTRE POUR LA
CREATION ARTISTIQUE ET SON
DEVELOPPEMENT (ARCAD) POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 28
SEPTEMBRE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-262
EN DATE DU 17 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association de rencontre pour la création artistique et son développement (ARCAD), représentée par Madame Agnès Zimmermann, dont le siège social est situé 4, avenue de Maignon – 64 600 Anglet – pour l'organisation du spectacle « Le Racommodeur de fleurs », le samedi 28 septembre 2019, dont le prix de cession est fixé à 2 320 € (deux mille trois cent vingt euros) Nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association de rencontre pour la création artistique et son développement (ARCAD), représentée par Madame Agnès Zimmermann, dont le siège social est situé 4, avenue de Maignon – 64 600 Anglet – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Le Racommodeur de fleurs », le samedi 28 septembre 2019, dont le prix de cession est fixé à 2 320 € (deux mille trois cent vingt euros) Nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190717-lmc1H6501H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2019
Date de Publication : 17/07/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190717-lmc1H6501H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2019
Date de Publication : 17/07/2019